

## MOTION DE SOUTIEN POUR LA DEFENSE DE LA BIODIVERSITE EN PAYS BIGOUDEN

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), et ses 12 communes dont celle de TREGUENNEC, et de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) et ses 10 communes, abrite des patrimoines naturels et paysagers remarquables comme le site de la baie d'AUDIERNE, d'une surface de 2 459 ha, qui est intégré au sein du réseau **Natura 2000** depuis 2007.

Son programme a pour objectifs de rééquilibrer les forces entre les usages humains sur le site, et le maintien de milieux naturels propres à assurer la présence des espèces de faune et de flore.

La commune de TREGUENNEC se trouve également dans un espace naturel protégé et géré par le Conservatoire du Littoral. Cet espace naturel est le plus important complexe de dunes et de zones humides arrière-dunaire du littoral Armoricaïn après celui de GÂVRES-QUIBERON.

La mosaïque de milieux naturels que l'on y retrouve est presque unique. Cette exceptionnelle biodiversité provient de la juxtaposition de zones où règne la sécheresse (dune grise) avec des zones très humides (roselières).

Ces différents milieux, très contrastés, constituent un réservoir de biodiversité exceptionnel, qui abritent une faune et une flore d'un intérêt patrimonial tout aussi exceptionnel.

Le site a récemment été labellisé au titre de la convention européenne **RAMSAR** en tant que **zone humide d'intérêt international**.

Le Conseil régional de Bretagne a également décidé, lors de sa session de décembre 2021, d'y engager la procédure de création d'une **Réserve Naturelle Régionale**, sous l'appellation **Dunes et Paluds Bigoudènes**, à la demande conjointe des communautés de communes du Haut-Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud, après un avis très favorable et unanime du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Dans le rapport adopté par le Conseil régional, il peut être lu : « *Ce site est constitué de milieux d'intérêt patrimonial majeur à l'échelle régionale. Plus d'un millier d'espèces ont été recensées, dont 25 espèces d'oiseaux considérées comme prioritaires ainsi que de nombreuses espèces végétales inféodées aux habitats présents, dont deux espèces végétales qui ne sont présentes en Bretagne que sur ce site* ».

Compte tenu de la responsabilité qui revient aux élus du territoire de veiller à l'intérêt général, par la préservation de nos paysages, de notre biodiversité, ainsi qu'à nos ressources naturelles comme l'eau et les sols, qui sont déjà fortement soumis à différentes pollutions, la commune de TREGUENNEC affirme sa vigilance particulière à l'égard de toute démarche pouvant porter atteinte à l'intégrité écologique du milieu naturel et de toute action humaine qui affecterait des écosystèmes qui foisonnent de biodiversité.

Par la présente proposition de motion, le Conseil Municipal de TREGUENNEC invite notamment, l'ensemble des conseils municipaux et communautaires du Pays Bigouden à exprimer leur attachement à la défense de la biodiversité en Bretagne.

Par l'adoption de cette motion, la commune de TREGUENNEC :

- Demande au gouvernement de la République, que soient instaurées des conditions démocratiques qui associeront les habitants, les élus des communes, et ceux des communautés de communes plus directement concernées en cas de sujets remettant en cause l'équilibre entre les usages humains, et le maintien des milieux naturels,
- Marque son soutien indéfectible à la défense de la biodiversité en Pays Bigouden dont, la conservation est l'un des enjeux majeurs de ce siècle.

**Motion votée à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 25 février 2022**